

1. Conditions d'accès au prêt de jeux

Pour avoir la possibilité d'utiliser le prêt de jeux, vous devez impérativement être membre de notre association à jour de cotisation.

Pour bénéficier du prêt de jeux, il vous sera demandé un chèque de caution de 100 € (cent euros) non encaissé sauf en cas de litiges.

2. Horaires de prêts et de retour des jeux

Les prêts et retours de jeux se font lors des ouvertures pause jeux. Ils s'arrêtent 15 minutes avant la fin de la séance afin de permettre le rangement de la salle.

Aucun retour ne sera autorisé en dehors de ces créneaux. Il est formellement interdit de déposer un ou des jeux dans la boîte aux lettres ou de le /les laisser à une autre organisation que notre association.

3. Tarifs

2 possibilités vous sont offertes :

1. Achat d'une carte à 15 € pour 10 jeux. Pas de date de validité à partir de moment où le membre est à jour de cotisation.
2. Achat individuel à 2 €/jeu(x) emprunté(s)

4. Règles d'emprunt

Les adhérents peuvent emprunter **2** jeux pour une durée maximale de **3** semaines. Le prêt de nouveaux jeux est subordonné à la restitution des emprunts précédents.

Les adhérents peuvent tester les jeux sur place.

Les jeux doivent être correctement rangés dans leur boîte (*boîte fermée correctement sans l'abîmer ou sans abîmer le contenu*) puis remis à la ludothécaire ou au responsable présent s'ils ne sont pas empruntés.

Les adhérents doivent vérifier le contenu et l'état des jeux au moment de l'emprunt et l'équipe de la ludothèque le fera lors de la restitution. Sans signalement d'un problème éventuel à l'emprunt (pièce manquante, abîmée...), vous serez tenus responsables des dégradations constatées au retour du jeu.

Les jeux empruntés doivent être rendus :

- Dépoussiérés et nettoyés
- Complets et en bon état (boîte de rangement comprise).

Toute anomalie devra être signalée par mail (ludothèque.pause.jeux@gmail.com) ou par écrit.
Les jeux seront prêtés sans piles.

Une carte d'emprunt indiquant la date de retour et les jeux empruntés est remise aux utilisateurs lors de chaque prêt de jeux. Cette carte est nécessaire pour pouvoir emprunter, il faudra donc l'avoir en sa possession à chaque emprunt. En cas d'oubli, il sera impossible de procéder à un emprunt.
Il est possible de réserver un jeu / des jeux (sous réserve de disponibilité) et de prolonger une seule fois le prêt d'un jeu.

5. Pénalités suite à un retard, un jeu rendu sale ou incomplet

Retard :

Les jeux doivent être rendus dans les délais fixés au moment de l'emprunt, soit 3 semaines. En cas de retard une pénalité sera appliquée selon le tarif défini par le gestionnaire :

- dans le cas d'une carte de prêt, un prêt de jeux sera déduit par semaine de retard.
- dans tout autre cas 2€ vous seront demandés par semaine de retard.

Un mail de retard sera envoyé dès le premier jour de retard constaté puis après une semaine sans nouvelle de votre part un emprunt sera déduit. Au-delà le prix du jeu sera exigé ou le chèque de caution pourra être encaissé.

En cas de maladie ou d'impossibilité justifiée, vous devez prévenir la ludothèque par téléphone (06.52.01.96.28) ou par mail (ludothèque.pause.jeux@gmail.com).

Détérioration ou de perte:

Toutes détériorations, perte ou non restitution de jeu ou d'une ou plusieurs pièces entraîne son remboursement par l'emprunteur au tarif auquel la ludothèque aura pu se procurer le jeu de remplacement. Si le jeu est épuisé, la ludothèque est indemnisée à la valeur d'acquisition du jeu.

Jeux sales :

Avant tout nouvel emprunt, l'adhérent devra procéder au nettoyage minutieux des jeux rapportés à la ludothèque et une pénalité équivalente au tarif du prêt sera facturée par jouet rendu sale.

6. Divers

La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'accident causé par l'utilisation d'un jeu loué.

La ludothèque Pause Jeux se réserve le droit d'exclure un utilisateur du service en cas de non-respect de ce règlement de fonctionnement et d'encaisser la caution de 100 € (cent euros) en cas de litige non résolu à l'amiable.

La ludothèque se réserve également le droit d'interrompre le service de prêt de jeux.

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »